LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

CIRCULAIRE N°2025-098

CIRCULAIRE

AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES,

Appel à projets « Méi Natur an eise Stied an Dierfer » - 4e édition

Luxembourg, le 19 décembre 2025

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Les effets du changement climatique se font ressentir plus régulièrement et plus intensément au Luxembourg, notamment avec des événements climatiques extrêmes tels que les inondations et les vagues de chaleur. La nécessité de s'adapter à ces impacts devient de plus en plus urgente. Les communes sont des acteurs primordiaux pour mener à bien des actions concrètes dans ce domaine. En participant au Pacte Nature et/ou au Pacte Climat, les communes luxembourgeoises se sont engagées à jouer un rôle actif pour mettre en place des mesures climatiques, des mesures de préservation de la biodiversité ainsi que des mesures d'adaptation.

Afin de soutenir le rôle exemplaire des communes, le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a lancé ces dernières années des appels à projets dans le cadre d'une campagne intitulée « Méi Natur an eise Stied an Dierfer ». Fort du succès de ces dernières années, la quatrième édition de l'appel à projets prévoit plusieurs catégories d'actions :

- **La déminéralisation et le verdissement de places publiques**
- **La déminéralisation et le verdissement de cours d'écoles**
- **La déminéralisation et le verdissement de parking publics**
- **Le verdissement d'aires de jeux publiques**

La déminéralisation et la végétalisation de ces espaces permettront d'une part, d'accroître la résilience urbaine face aux canicules et d'autre part, d'améliorer et d'augmenter le bien-être de la population. En misant sur une approche participative des acteurs concernés (habitants, associations de quartier, élèves, enseignants, etc.), la commune s'assurera de la réussite et de l'acceptation du projet.

L'appel à projets « Méi Natur an eise Stied an Dierfer » (4e édition) est destiné aux communes, qui peuvent soumettre un projet jusqu'au 30 juin 2026. Sur base des grilles d'évaluation, les meilleurs

projets seront sélectionnés par un jury et pourront bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 90 % des coûts de la part du Fonds climat et énergie, dans la limite maximale de 500 000 € par projet pour les catégories « places publiques », « Cours d'écoles » et « Parkings publics » et de 250.000 € par projet dans la catégorie « aires de jeux publiques ».

Si votre commune souhaite contribuer à la réalisation de mesures concrètes d'adaptation aux effets du changement climatique en participant à l'appel à projets « Méi Natur an eise Stied an Dierfer », nous vous prions de trouver de plus amples informations sur l'appel à projets et les modalités de participation dans la fiche technique ci-jointe. Vous pouvez également contacter le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité par voie électronique à l'adresse verdissement@mev.etat.lu.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden

Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité,

Serge Wilmes